

Edito

Chères et chers enseignants

En cette rentrée 2026, notre cap tient en 4 verbes qui disent l'essentiel de notre mission collective : instruire, protéger, unir et prévoir.

- Instruire, parce que la maîtrise des savoirs fondamentaux et l'élévation du niveau de tous les élèves demeurent notre première responsabilité. Le français et les mathématiques en constituent le socle : lire, écrire, s'exprimer avec précision, raisonner, calculer et résoudre des problèmes sont indispensables à la réussite de tous les apprentissages. Notre ambition est donc claire : faire progresser chaque élève, grâce à des apprentissages explicites, structurés et exigeants, avec la même exigence pour tous, quels que soient leur parcours, leur établissement ou leur territoire.
- Protéger, parce qu'aucun apprentissage durable n'est possible sans un cadre scolaire serein et sécurisant. La lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement, l'attention portée à la santé et au bien-être de chacun, comme le respect des valeurs de la République, constituent des exigences quotidiennes.
- Unir, parce que l'École doit permettre à chacun de trouver sa place et de dépasser les déterminismes. Dans notre académie, riche de la diversité de ses territoires, nous devons continuer à agir pour l'égalité des chances, l'inclusion et l'égalité entre les filles et les garçons.
- Prévoir, enfin, parce que notre École doit anticiper les évolutions de la société et préparer les élèves à construire leur avenir. Cela suppose de faire évoluer nos pratiques, d'accompagner les parcours et de donner à chacun les moyens d'une orientation choisie et ambitieuse.

Les lettres de rentrée que vous adressent aujourd'hui les corps d'inspection s'inscrivent pleinement dans ce cap académique. Elles en proposent, pour chaque discipline et chaque champ professionnel, une déclinaison concrète : elles précisent les priorités de l'année, mettent en perspective les évolutions pédagogiques et institutionnelles et constituent un point d'appui pour l'action collective des équipes.

Je souhaite qu'elles soient aussi une invitation à poursuivre le travail engagé, au plus près des classes, des établissements et des réalités de chaque territoire, avec une même exigence : faire progresser et réussir tous nos élèves.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement sans faille pour faire vivre cette ambition tout au long de l'année scolaire.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée et une très belle année scolaire 2026-2027.

La rectrice

Virginie DUPONT

IA-IPR

Affaire suivie par :

Jean-Marc Bodet
Anne Bonnard
Marie-Estelle Rouve

Tél : 04

Mél : ce.ipr@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex

Clermont-Ferrand le 10/09/26

Les Inspecteurs d'Académie-
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
D'éducation Physique et Sportive
à
Mesdames et Messieurs les
professeurs d'EPS
s/c des chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée E.P.S. 2026 / 2027

Chères et chers collègues,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, l'inspection pédagogique régionale EPS souhaite tout d'abord adresser un message chaleureux de bienvenue à celles et ceux qui rejoignent notre académie, qu'ils soient nouvellement nommés ou lauréats des concours. Que cette rentrée professionnelle puisse leur offrir l'opportunité de trouver, au sein de leurs équipes respectives, l'appui et la cohésion indispensables à leur pleine intégration au cœur d'une communauté éducative engagée et solidaire.

Nous souhaitons, à ce titre, remercier l'ensemble des enseignants qui ont accepté de s'engager dans des missions de tutorat. Nous savons combien les premiers pas dans le métier sont déterminants et combien la qualité de l'accompagnement, du dialogue et du collectif professionnel contribue à construire une pratique enseignante à la fois exigeante, sereine et pérenne.

Cette rentrée est également l'occasion de saluer avec une particulière reconnaissance celles et ceux qui achèvent leur parcours professionnel et font valoir leurs droits à la retraite. Après de nombreuses années consacrées à l'éducation de générations d'élèves, leur engagement aura contribué, bien au-delà des murs de leur établissement, à faire rayonner notre discipline et à en transmettre les valeurs fondamentales.

Qu'ils soient ici ouvertement remerciés pour le travail accompli auprès des élèves et pour leur contribution à la construction d'une EPS toujours plus ambitieuse et attentive à la réussite de tous.

Nous souhaitons également saluer et remercier chaleureusement les chargés de mission, Alexandre Riberon, Julie Caillot, François Mytherbale et Alexandre Faucher, en qualité de webmestre, qui ont accepté, au cours de l'année écoulée, de mettre leur expertise, leur disponibilité et leur engagement au service de l'inspection pédagogique régionale. En assurant, avec discernement et professionnalisme, le suivi de plusieurs dossiers et en apportant leur concours aux missions de l'inspection, ils ont contribué à la qualité et à la continuité des actions menées sur l'année 2025-2026. Qu'ils soient ici sincèrement remerciés pour leur investissement et leur sens du collectif.

A l'issue de sa mission d'intérim en tant que DAASEN, Mme Rouve retrouve désormais ses fonctions au sein de l'inspection pédagogique régionale.

Enfin, nous souhaitons témoigner à chacune et chacun d'entre vous, notre gratitude pour le travail accompli au quotidien. Car l'essentiel de l'action éducative se joue dans cette réalité concrète, parfois peu visible, faite de préparations, d'observations, d'ajustements, de dialogues, d'encouragements et de choix pédagogiques. C'est dans chaque leçon, chaque projet, chaque parcours construit avec les élèves que se réalise la promesse d'une École capable de faire grandir chacun d'eux. Cette œuvre patiente et collective honore notre institution.

La circulaire de rentrée 2026 invite précisément l'École à se recentrer sur ce qui fonde sa mission : **instruire, protéger et unir**. Dans un paysage éducatif en constante évolution, elle appelle à

consolider les acquis, à porter une attention renouvelée aux besoins de chaque élève et à faire de la réussite de tous une exigence collective. Ces orientations trouvent en Éducation physique et sportive une résonance particulière. Par la place qu'elle accorde à l'expérience, à l'action et à la confrontation au réel, notre discipline offre en effet un terrain privilégié pour apprendre, progresser, coopérer, s'engager et devenir progressivement autonome.

A l'heure où la question de l'activité physique, de la santé et du bien-être des jeunes demeure un enjeu éducatif majeur, l'EPS porte ainsi une responsabilité singulière : celle de construire, pour toutes et tous, une relation durable et éclairée à l'activité physique, sportive et artistique. Les dispositifs qui accompagnent cette ambition nationale, qu'il s'agisse de l'évaluation des aptitudes physiques en classes de sixième et de seconde, du déploiement élargi des « Deux heures de sport en plus au collège » ou encore du mois de l'activité physique et sportive « Septembre Bouge », trouvent leur pleine portée lorsqu'ils s'articulent avec la qualité des apprentissages dispensés en EPS et la dynamique du sport scolaire.

C'est dans ce contexte, à la fois exigeant et porteur d'opportunités, que nous vous adressons cette lettre de rentrée. Elle rassemble les grandes orientations qui guideront l'action de l'inspection pédagogique régionale cette année, tout en témoignant de notre entière confiance dans votre expertise professionnelle pour faire vivre une EPS ambitieuse, inclusive et résolument tournée vers la réussite de tous.

1. L'inspection pédagogique régionale pour l'EPS

1.1. Répartition des dossiers

ACTIVITES SPORTIVES	Région AURA mission sportive - Génération 2030 – 2HSC		JMB	MER
	Haut Niveau + Dispositifs Sport-Etudes		MER	AB
	Sections Sportives Scolaires		MER	AB
	Validation de projets et sorties APPN Environnement spécifique		IA-IPR	
	Équipements sportifs et Relations collectivités		JMB	MER/AB
ARTS	CHAD – Convention / Commission affectation /Enseignements de spécialité « Danse » et « Arts du cirque »		AB	MER
EXAMENS	EXAMENS Enseignement optionnel et enseignement spécialité EPPCS EXAMENS PONCTUELS adapté et SHN EXAMENS CCF EPS adaptée SHN CAHPN		AB	MER
FORMATION	Formation initiale STAPS INSPE + attestation Sauvetage Aquatique		MER	AB
	Formation continue PAF		MER	AB
	Formation qualifiante Agrégation Interne - CAPEPS interne		MER	AB
	GREEPS LYC CLG VOIE PRO		MER	AB
	GREEPS TEST APTITUDES PHYSIQUES en 6 ^{ème} et 2 ^{nde}		AB	MER
	IPACK		IA-IPR	
	GREEPS « EPS Adaptée » - Expérimentation CD 63		JMB	
	GREEPS « Savoir Nager »		JMB	
	Formation initiale (alternants et temps plein) + formation des tuteurs		IA-IPR	
NUMERIQUE	Gestion numérique IAN WEBMESTRE IPACK / Gestion du site Académique EPS		AB	JMB /MER
VISITES DE PERSONNELS EN ETABLISSEMENT	Rendez-vous de carrière		IA-IPR	
	Visites d’accompagnement (individuelles et collectives)			
	Visites de titularisation FS100- EQP Titularisation FSTG EPS			
	Visites conseils (contractuels, personnels repérés en fragilité, etc.)			
	Visites titularisation agrégés			
PREMIER DEGRE	APQ - Savoir Rouler à Vélo (SRAV) – Savoir Nager		JMB	AB/MER
RESSOURCES HUMAINES	PUBLIC	Certifications complémentaires (DNL, Danse, Arts du cirque)	JMB	AB
		Gestion des PEPS PUBLIC (titulaires-stagiaires-tuteur-contractuels)	JMB	MER
		Jurys concours CRPE	AB/MER	
		Plan Inspection PPCR + HORS PPCR	JMB	MER/AB
	PRIVE	Gestion des PEPS PRIVE (titulaires-stagiaires-tuteur-contractuels)	JMB	MER/AB
SANTE	Comité académique d’éducation à la santé, à la citoyenneté et à l’environnement (CAESCE) Lien Ecole promotrice Santé		AB	MER
DISPOSITIFS	Enseignement optionnel EPS + Spécialité EPPCS		AB	MER
UNSS	UNSS Sport scolaire		IA-IPR	
VOIE PRO	MCPFA HABILITATION CFA COLIBRI FORMATEURS EPS		AB	MER
	Certificats de spécialisation (CSE2S) + Unité facultative UF3S		MER	AB

Contacts :

Jean-Marc.Bodet@ac-clermont.fr ; Marie-Estelle.Rouve@ac-clermont.fr ; anne.bonnard@ac-clermont.fr

Les chargés de mission et PFA auprès des IA-IPR EPS

Dans la continuité du travail engagé au cours de l'année précédente, **Monsieur Alexandre Riberon poursuit sa mission auprès de l'inspection pédagogique dans le domaine des examens**, en lien étroit avec les services de la Division des examens et concours (DEC). **Monsieur François Mytherbale voit également ses missions de professeur formateur académique (PFA) reconduites.**

Sébastien Gnago et Anne-Sophie Ropero poursuivent, quant à eux, leurs missions d'interlocuteurs académiques pour le numérique (IAN). Ils assureront le suivi et l'accompagnement des usages et outils numériques avec l'appui d'**Alexandre Faucher, webmestre**, pour leurs mises en œuvre et leur valorisation.

	Chargés de mission et PFA auprès des IA-IPR EPS	Missions
Alexandre Riberon - Agrégé EPS Lycée Valéry Larbaud CUSSET	Alexandre.Riberon@ac-clermont.fr	Chargé de mission Suivi des examens en CCF et examens ponctuels
François Mytherbale - Agrégé EPS Lycée Théodore de Banville MOULINS	Francois.mytherbale@ac-clermont.fr	Formation Agrégation interne Suivi professeurs stagiaires / tuteurs Visites « conseils »
Sébastien Gnago - PEPS Lycée Jean Monnet YZEURE Anne-Sophie Ropero – PEPS Lycée Professionnel Val d'Allier VARENNES SUR ALLIER	Sebastien.Gnago@ac-clermont.fr Anne-Sophie.Ropero@ac-clermont.fr	Interlocuteurs académiques du numérique (IAN)

1.2 Visites de l'inspection pédagogique en établissement

Depuis la rentrée 2017, la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), conformément au [décret n° 2017-786 du 5 mai 2017](#), structure les interventions de l'inspection pédagogique régionale selon trois modalités complémentaires : les rendez-vous de carrière, les visites d'accompagnement individuel et les conseils d'enseignement. Ces modalités répondent à des objectifs distincts et s'inscrivent dans une démarche continue d'évaluation, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels enseignants.

○ Les rendez-vous de carrière

Dispositif central du protocole PPCR, le rendez-vous de carrière offre un temps d'analyse réflexive sur la pratique professionnelle de l'enseignant et permet de projeter son parcours.

La Division des personnels enseignants (DPE) informe au préalable les agents éligibles de l'engagement de la procédure.

Le rendez-vous comprend une observation en situation d'enseignement (en classe), suivie d'un entretien avec l'inspecteur.

Ce temps d'échange vise à analyser les choix pédagogiques et didactiques, les compétences mobilisées ainsi que l'ensemble des dimensions de la carrière de l'enseignant.

Pour préparer cet entretien, l'enseignant s'appuie sur le document de référence figurant en annexe 4 du *Guide du rendez-vous de carrière*, en référence au [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) (B.O. n° 30 du 25 juillet 2013).

Documents à mettre à disposition lors de la visite

Afin d'appréhender le contexte d'exercice et l'activité de l'enseignant dans sa globalité, les IA-IPR EPS consultent sur place les pièces suivantes :

Documents collectifs (équipe EPS)	Documents individuels (enseignant)	Documents à transmettre en amont (72 heures au minimum)
- Projet d'établissement Projet pédagogique d'EPS (enjeux de formation, programmation, compétences visées, protocole et outils d'évaluation partagés) - Cahier et rapport d'activité de l'Association sportive (AS) - Documents relatifs aux dispositifs spécifiques d'EPS au sein du collège ou du lycée Fichier Excel préparatoire au conseil d'enseignement (disponible sur le site académique EPS de Clermont-Ferrand)	- Outils de suivi des enseignements (projets de classe et de séquence, bilans, cahier de texte/relevé d'absences, évaluations) - Documents relatifs à l'animation et au suivi de l'AS - Tout document illustrant l'engagement professionnel de l'enseignant au sein de l'établissement et au service de la réussite des élèves	- La fiche de préparation de la leçon observée - Le projet de séquence dans lequel elle s'inscrit - L'analyse systémique des projets (format A4) - Le document préparatoire au rendez-vous de carrière. - Le Fichier Excel préparatoire au conseil d'enseignement

○ Les visites d'accompagnement individuel

Les visites d'accompagnement individuel constituent, avant tout, un temps d'échange et de réflexion autour des pratiques professionnelles.

Elles permettent d'aborder les choix pédagogiques et didactiques, les évolutions du métier ainsi que, plus largement, les perspectives de développement professionnel de l'enseignant.

Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche formative d'accompagnement professionnel, attentive au contexte d'exercice, au parcours et aux besoins de chaque enseignant.

Programmées à l'initiative de l'inspection ou à la demande du chef d'établissement, elles peuvent également être organisées, dans la mesure du possible, à la **demande des enseignants ayant atteint le 6^e échelon de la Hors-classe.**

Cadres spécifiques :

- Professeurs stagiaires / en détachement : ces visites revêtent une dimension évaluative dans le cadre du processus de titularisation.
- Professeurs contractuels : elles participent au suivi et au conseil professionnels tout au long de leur contrat.

○ Les visites d'accompagnement collectif et conseils d'enseignement

Dédiées à l'équipe pédagogique d'EPS dans son ensemble, ces visites, qui peuvent prendre la forme d'un conseil d'enseignement, sont conduites par les IA-IPR ou les chargés de mission d'inspection.

Elles constituent un espace de concertation visant à accompagner l'évolution du projet d'équipe autour des axes suivants :

- L'organisation générale de l'EPS et l'offre de formation (EPS, sport scolaire) ;
- La cohérence des choix pédagogiques et didactiques ;
- La progressivité des parcours d'apprentissage des élèves ;
- L'harmonisation des modalités d'évaluation ;
- La valorisation des projets éducatifs et partenariaux ;
- Les bilans de dispositifs sportifs présents éventuellement dans l'établissement.

Sollicitées par l'établissement ou impulsées par l'inspection, **ces rencontres nécessitent la présence de l'ensemble des professeurs d'EPS de l'établissement** afin d'en garantir la portée collective et formatrice.

2. Informations importantes

2.1. Les examens en EPS

Pour enrichir et compléter les réflexions, le rapport de la commission nationale des examens et le rapport de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN) de la session 2026 seront disponibles sur le site EPS.

➤ Résultats session 2026 :

DIPLÔMES	DNB voie générale	DNB voie professionnelle	CAP	BAC PRO	BGT	BT	BG
MOYENNES	14.87	13.95	13.77	14.28	14.81	14.18	15.05
Nombre candidats	13 222	1553	1594	3247	8514	2149	6031
MOY / 2025			13.62 + 0.15	14.33 - 0.05	15.19 - 0.38	15.55 - 1.37	15.45 - 0.40
Diff F/G			0.55	0.78	0.68	- 1	- 0.63
DIFF F/G 2025			0.29	0.63	0.74	0.91	0.72

L'Inspection pédagogique régionale remercie vivement l'ensemble des collègues qui se sont investis dans les commissions académiques. Par leur engagement et la richesse des échanges, ils contribuent à nourrir la réflexion collective et à éclairer les orientations disciplinaires de l'académie.

• Commissions académiques d'harmonisation DNB général et DNB professionnel

Pour la première année, une commission académique a procédé à l'analyse des moyennes obtenues en EPS lors de la session 2026. Ce travail a également permis aux collègues de partager une première lecture des résultats, éclairée par le contexte propre à leur établissement.

Nous attendrons la session 2027 afin de disposer d'un recul plus significatif et de pouvoir vous transmettre des éléments statistiques plus étoffés, à la fois à l'échelle académique et nationale.

La principale conclusion de cette première analyse est que les référentiels construits pour les APSA et les champs d'apprentissage du cycle 4 traduisent la culture commune de chaque équipe, tout en prenant en compte les singularités du contexte d'établissement. Ce travail collectif et partagé constitue un point d'appui essentiel pour garantir l'équité et la cohérence dans l'évaluation des compétences des élèves.

- **Commissions départementales et académiques BAC Général, Technologiques, Professionnel et CAP.**

Les travaux d'harmonisation mettent en évidence plusieurs points de vigilance qui doivent désormais guider le travail des équipes en amont des examens (envoi de courrier dans les établissements précisant la nature des harmonisations).

L'objectif est de renforcer la fiabilité et l'équité de l'évaluation, tout en veillant à ce que les résultats traduisent au plus juste les degrés de maîtrise des élèves.

Une attention particulière doit être portée aux **écarts de réussite entre filles et garçons**, en interrogeant collectivement les choix de programmation, les champs d'apprentissage et les APSA retenues, ainsi que leurs effets potentiels sur les résultats.

Ce travail doit également conduire les équipes à **réexaminer et partager les référentiels**, notamment lorsque les AFL 2-3 et AFLP 3-4-5-6 apparaissent systématiquement mieux maîtrisés que l'AFL 1 et AFLP 1 et 2. Une réflexion sur les modalités d'évaluation de ces AFL-AFLP est à poursuivre afin de garantir une meilleure discrimination des niveaux de maîtrise.

La **cohérence des moyennes** constitue également un enjeu majeur : celles-ci doivent être représentatives des acquis des élèves et anticiper les règles d'arrondi applicables aux différents examens.

La gestion des situations d'inaptitude doit, par ailleurs, être sécurisée et faire l'objet d'une procédure clairement partagée.

Ces différents constats invitent chaque équipe à s'emparer des points soulevés, à analyser ses propres résultats et à ajuster, lorsque cela est nécessaire, ses programmations, ses référentiels et ses modalités d'évaluation. L'évolution récente des moyennes — stabilisation en baccalauréat général et technologique et baisse en voie professionnelle — renforce la nécessité de cette réflexion.

Dans cette perspective, une attention particulière sera également portée au **développement de la formation sur l'évaluation des AFL 2-3 et des AFLP 3-4-5-6**, ainsi qu'à un meilleur équilibre de l'offre de formation au regard de l'impact différencié des APSA sur les résultats des filles et des garçons.

➤ **Points d'attention :**

Pour assurer un suivi rigoureux et une gestion efficiente des examens en EPS, il convient d'accorder une **attention particulière aux circulaires et informations diffusées par la Division des examens et concours (DEC)**, notamment afin de garantir le strict respect des échéances et des calendriers fixés pour l'ensemble des procédures.

En ce qui concerne la session 2027, **tous les professeurs** sont susceptibles d'être convoqués pour faire partie du jury des **épreuves ponctuelles fixées les 3 mai 2026 (BAC GT) et 4 mai 2026 (CAP)**.

Nous vous demandons de ne pas planifier de CCF ou de sorties éducatives sur ces dates et de **finaliser vos CCF pour le 26 mai 2026 à 12h00**.

Afin de préparer dans les meilleures conditions le **dossier de fin d'année soumis à la Commission académique d'harmonisation et de propositions des notes (CAHPN)**, il convient d'anticiper les situations particulières et de les traiter dès leur survenue.

Toute situation identifiée doit ainsi faire l'objet d'une vérification immédiate et d'un archivage rigoureux des pièces justificatives. En cas de difficulté ou de besoin d'expertise, l'inspection pédagogique devra être sollicitée sans attendre la constitution du dossier.

Pour la commission départementale de fin d'année, il est essentiel que **le référent de chaque établissement soit en mesure d'explicitier avec précision les situations particulières présentées dans le dossier** et de construire, le cas échéant, un argumentaire circonstancié permettant d'éclairer les écarts observés au regard des moyennes académiques — moyenne générale, résultats des filles et des garçons. Cet argumentaire devra s'appuyer sur une analyse fine des résultats statistiques, notamment par champ d'apprentissage et par APSA, en prenant également appui sur les référentiels et les différents éléments susceptibles d'éclairer les résultats obtenus.

En amont de la commission départementale, il apparaît dès lors opportun **d'organiser, sous l'égide du coordonnateur, un conseil pédagogique dédié**. Celui-ci permettra de dresser un bilan synthétique des résultats de l'établissement, d'examiner et de réguler les situations individuelles présentant des particularités, puis de consolider les éléments d'analyse et d'argumentation à transmettre à la commission.

Cette démarche d'anticipation et de concertation contribue ainsi à sécuriser le traitement des dossiers, à garantir la qualité des éléments transmis et à favoriser une harmonisation fondée sur une lecture objectivée et partagée des résultats.

Calendrier prévisionnel des commissions départementales :

PUY-DE-DOME	Lundi 07 juin 2027 8h30-18h00
HAUTE-LOIRE	Mardi 08 juin 2027 9h00-13h00
CANTAL	Mardi 08 juin 2027 9h00-13h00
ALLIER	Jeudi 09 juin 2027 9h00-17h00

Nous vous rappelons également l'existence de la **banque académique de référentiels en ligne** (<https://reps.ac-clermont.fr/>), qui constitue une ressource précieuse pour les équipes. Elle leur permet de consulter les productions élaborées dans d'autres établissements, de s'en inspirer et d'enrichir, par le partage et la mutualisation, leurs propres pratiques.

Au niveau organisationnel, il est demandé aux établissements qui souhaitent proposer une nouvelle activité de transmettre le référentiel bien en amont, en fin d'année scolaire précédente ou en tout début d'année (**avant le 1^{er} octobre**), pour une validation de la CAHPN.

2.2 Les dispositifs de formation proposés aux professeurs d'EPS

La formation continue accompagne les agents de la fonction publique tout au long de leur carrière. Elle s'adapte aux priorités des politiques éducatives, à leurs évolutions, ainsi qu'aux besoins des personnels et des équipes sur le terrain.

L'offre de formation s'organise selon trois niveaux complémentaires et peut prendre différentes formes, sur candidature individuelle ou désignation.

- **Le Programme National de Formation (PNF)** : traduit et accompagne la mise en œuvre des orientations stratégiques nationales.
- **Le Programme Académique de Formation (PAF)** : décline les axes nationaux et académiques pour soutenir la professionnalisation et le déploiement des réformes. Piloté par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC), le **PAF EPS 2026-2027** s'inscrit dans ce cadre.
Pour l'EPS, le lundi a été retenu prioritairement par les services du rectorat et l'EAFC pour l'organisation des actions de formation.
- **Les Formations d'Initiative Locale (FIL)** : apportent une réponse de proximité aux enjeux propres à un établissement, un réseau ou un bassin. En complément du PAF, elles accompagnent les projets d'équipe, notamment dans les domaines éducatif et numérique.
 Outils privilégiés pour répondre aux besoins ciblés des équipes d'EPS, les FIL ont vocation à se développer sur l'ensemble du territoire académique.
 - **Procédure de demande** : transmise à l'EAFC par le chef d'établissement (ou l'animateur de bassin) via le formulaire dédié.
 - **Regroupements territoriaux** : le rapprochement de plusieurs établissements d'un même bassin est vivement encouragé pour former des groupes d'au moins 10 participants autour d'un besoin commun.
 - **Validation** : les modalités organisationnelles et le choix des intervenants sont arrêtés conjointement par l'IA-IPR d'EPS et l'EAFC.

➤ **Les groupes académiques de réflexion**

- Les groupes de ressources **GREEPS, GREEPS pour une EPS adaptée, Savoir Nager** sont reconduits pour cette nouvelle année.

Ces groupes constituent des espaces de réflexion et de travail collectif au service des pratiques professionnelles. Ils favorisent les échanges, la mutualisation des expériences et la confrontation des regards autour de problématiques partagées.

Leurs travaux ont vocation à accompagner les équipes pédagogiques, notamment par la conception et la diffusion de ressources ainsi que par l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de formation. Ils participent ainsi à l'évolution des pratiques d'enseignement et à la dynamique de formation au sein de l'académie.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des enseignants engagés dans ces groupes. Leur investissement, la qualité de leurs contributions et leur expertise nourrissent pleinement cette dynamique collective et contribuent à la richesse des ressources proposées.

- **Groupe « iPack EPS » : un outil structurant au service des professeurs d'EPS**

Dans une perspective de développement progressif d'outils partagés au service de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, **iPack EPS** constitue une ressource particulièrement intéressante pour accompagner les équipes dans le suivi des élèves, l'organisation des données utiles à leur parcours et le pilotage de certaines dimensions de l'enseignement de l'EPS.

La réflexion est engagée pour son installation éventuelle au sein de l'Inspection Pédagogique pour son éventuel déploiement.

- **Groupe : Les tests d'aptitudes physiques : mieux connaître pour mieux accompagner**

La lutte contre la sédentarité et la promotion d'un mode de vie actif constituent des enjeux majeurs pour la santé et la réussite des élèves. Dans cette perspective, les tests d'aptitudes physiques proposés en 6ème et étendus aux élèves de seconde dès la rentrée 2026 représentent un outil précieux pour mieux connaître leur condition physique et adapter leur accompagnement.

Ces évaluations ne constituent pas une fin en soi : l'enjeu réside dans leur exploitation pédagogique. Elles permettent d'objectiver la condition physique des élèves, d'identifier d'éventuelles fragilités et de guider la réflexion des équipes. Pour enrichir cette démarche, un travail est mené au niveau académique avec un groupe de réflexion en lien avec l'ONAPS (l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité).

Au-delà de la mesure, l'EPS joue un rôle central : en aidant les élèves à comprendre leurs résultats et à agir sur leurs carences, elle contribue à installer durablement des habitudes de vie actives, éclairées et autonomes.

➤ **Les préparations au concours de recrutement : CAPEPS Interne et agrégation interne EPS**

Dans le cadre du PAF, et en étroite collaboration avec l'EAFC, les parcours de préparation aux concours internes du CAPEPS et de l'agrégation d'EPS sont reconduits afin d'accompagner les personnels dans leur évolution professionnelle.

Pour les épreuves écrites de l'agrégation interne, la préparation sera organisée à Lyon, en partenariat avec l'EAFC de Lyon. En complément de ce dispositif, un accompagnement personnalisé et de proximité sera proposé à Clermont aux candidats de l'académie déjà inscrits.

Cette année de transition permettra de faire évoluer progressivement les modalités de formation, tout en préservant une préparation aux épreuves d'admission sur le territoire académique en 2027. Nous remercions chaleureusement François Mytherbale, Rémi Maurel ainsi que l'ensemble des équipes de formateurs pour la qualité de leur engagement et des formations proposées.

Coordonnateurs	Formation
Rémi Maurel - Professeur agrégé Collège Blaise Pascal SAINT-FLOUR	CAPEPS interne rmaurel2@ac-clermont.fr
François Mytherbale - Professeur agrégé Lycée Théodore de Banville MOULINS	Agrégation interne EPS francois.mytherbale@ac-clermont.fr

➤ **Les formations diplômantes : Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)**

Le **CAFFA** (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) permet de faire reconnaître et de développer des compétences dans les domaines de la formation, de l'accompagnement et de l'analyse des pratiques professionnelles.

Il s'adresse aux personnels qui souhaitent s'investir dans des missions de **formation initiale ou continue**, d'animation, d'accompagnement ou de réflexion sur les pratiques professionnelles.

Le parcours de certification se déroule sur **deux années**.

Il comprend une **épreuve d'admissibilité**, suivie de **deux épreuves d'admission** : une épreuve de pratique professionnelle prolongée par un entretien, puis la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous référer aux informations transmises par la Division des Examens et Concours ([Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique](#)).

2.3 Organisation des séquences d'enseignement et sorties APPN relevant d'une exigence particulière de sécurité

Conformément aux dispositions prévues par la [circulaire n° 2017-075 du 19 avril 2017](#) et l'article [R. 212-7 du code du sport](#), la mise en œuvre d'activités s'exerçant dans un environnement spécifique*, que ce soit dans la pratique obligatoire ou volontaire, exige une vigilance renforcée.

A ce titre, tout projet relevant de cette typologie d'activités doit impérativement être soumis à la **validation préalable de l'inspection pédagogique régionale d'EPS**.

Une note de service précisant la procédure administrative et les modalités de transmission des dossiers vous sera communiquée prochainement.

Les demandes sont à adresser directement aux IA-IPR d'EPS en charge du dossier :

- Jean-Marc BODET : jean-marc.bodet@ac-clermont.fr
- Marie-Estelle ROUVE : marie-estelle.rouve@ac-clermont.fr
- Anne BONNARD : anne.bonnard@ac-clermont.fr

* Activités nautiques : voile, planche à voile, canoë-kayak et disciplines associées.

Activités de montagne et d'escalade : escalade (sur sites naturels), via ferrata, alpinisme, randonnée montagne, raquettes à neige.

Activités de roulement et de glisse : VTT, ski alpin, ski de fond, snowboard.

Activités spéléologiques : spéléologie.

Activités aéronautiques : vol libre, parapente.

Terre d'aventures (acrobranche)

2.4 Communication

➤ Messagerie académique

Afin de garantir des échanges professionnels **sécurisés et conformes aux usages institutionnels**, toute communication avec les IA-IPR EPS doit être effectuée à partir de la **messagerie académique**. Nous invitons donc chaque enseignant d'EPS à vérifier l'activation de son adresse professionnelle et à l'utiliser systématiquement pour toute correspondance avec l'inspection pédagogique régionale.

En cas de difficulté liée à l'activation ou à l'utilisation de cette messagerie, les services académiques peuvent être contactés au **04 43 57 21 00**.

Enfin, toute demande concernant **l'organisation de l'EPS au sein de l'établissement**, qu'il s'agisse d'une question ou de la présentation d'une situation particulière, doit être adressée à l'inspection **sous couvert du chef d'établissement**, dans le respect de la voie hiérarchique.

➤ Le site EPS académique

Au même titre que la lettre de rentrée, le site EPS académique constitue un **outil professionnel de référence, à consulter régulièrement**. De nombreuses questions d'ordre réglementaire, pédagogique ou didactique peuvent y trouver des éléments de réponse. Vous y trouverez notamment les **textes de référence, ressources et outils** nécessaires pour vous accompagner et éclairer votre pratique professionnelle au quotidien.



➤ Salon TCHAP « EPS NUM AUVERGNE » : le fil de discussion numérique avec et pour les enseignants

Le salon privé **EPS NUM AUVERGNE** est dédié au numérique éducatif et pédagogique en EPS. Il permet la diffusion d'informations académiques, le partage de ressources, la mutualisation des pratiques, des échanges constructifs et bienveillants entre collègues.

Ce salon académique **privé** est accessible uniquement via le lien ci-dessous.

Lien direct :

<https://tchap.gouv.fr/#/room/#epsnumauvergne1788095637216:agent.education.tchap.gouv.fr>

Connexion Tchap :

- Application mobile (Android ou iOS) ou web via **apps.education.fr** (onglet « Les services »)
- Identification : **ProConnect** ou **adresse professionnelle**
- **Lien tutoriel :**
<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/QR3MAokGp6XERlt>

Une visioconférence sera proposée par les IAN afin de vous présenter le fonctionnement et les avantages de ce fil de discussion.

Pour conclure

Au terme de cette lettre, nous souhaitons réaffirmer combien l'EPS contribue, par sa singularité, à la promesse éducative de l'École. Parce qu'elle engage le corps, parce qu'elle confronte chacun à l'effort, au choix, à l'incertitude, à la réussite comme à l'échec, parce qu'elle apprend à agir avec et pour les autres, l'EPS offre aux élèves des expériences structurantes pour grandir, gagner en autonomie et devenir des citoyens capables de prendre soin d'eux-mêmes, des autres et du monde qui les entoure.

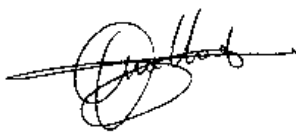
Dans cette perspective, notre ambition collective consiste à permettre à chaque élève, quelles que soient son histoire, ses ressources ou ses difficultés, de faire l'expérience d'une réussite possible, de comprendre ce qu'il apprend, de mesurer ses progrès et de construire progressivement le goût et la capacité à être durablement actif. C'est là l'une des contributions majeures de l'EPS à une École qui instruit, protège et unit : donner à chacun le pouvoir d'agir sur lui-même, avec les autres et sur son environnement.

Nous savons que cette ambition repose avant tout sur votre engagement et sur la qualité du travail conduit au quotidien dans les établissements. Elle suppose des équipes qui observent, expérimentent, ajustent, partagent et construisent ensemble des réponses toujours plus attentives aux besoins des élèves. Elle suppose aussi une confiance renouvelée dans votre professionnalité.

Nous vous remercions sincèrement pour cette mobilisation quotidienne et pour tout ce qu'elle rend possible. L'inspection pédagogique régionale continuera à être à vos côtés, dans une logique d'accompagnement, de dialogue et d'exigence partagée, afin de soutenir les dynamiques collectives et de contribuer, avec vous, à la qualité de l'enseignement de l'EPS dans notre académie.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle rentrée, riche de projets, de rencontres et de réussites et une année scolaire à la hauteur de l'ambition que nous portons collectivement pour nos élèves.

Jean-Marc BODET
IA IPR EPS



Marie-Estelle ROUVE
IA IPR EPS



Anne BONNARD
IA IPR EPS

